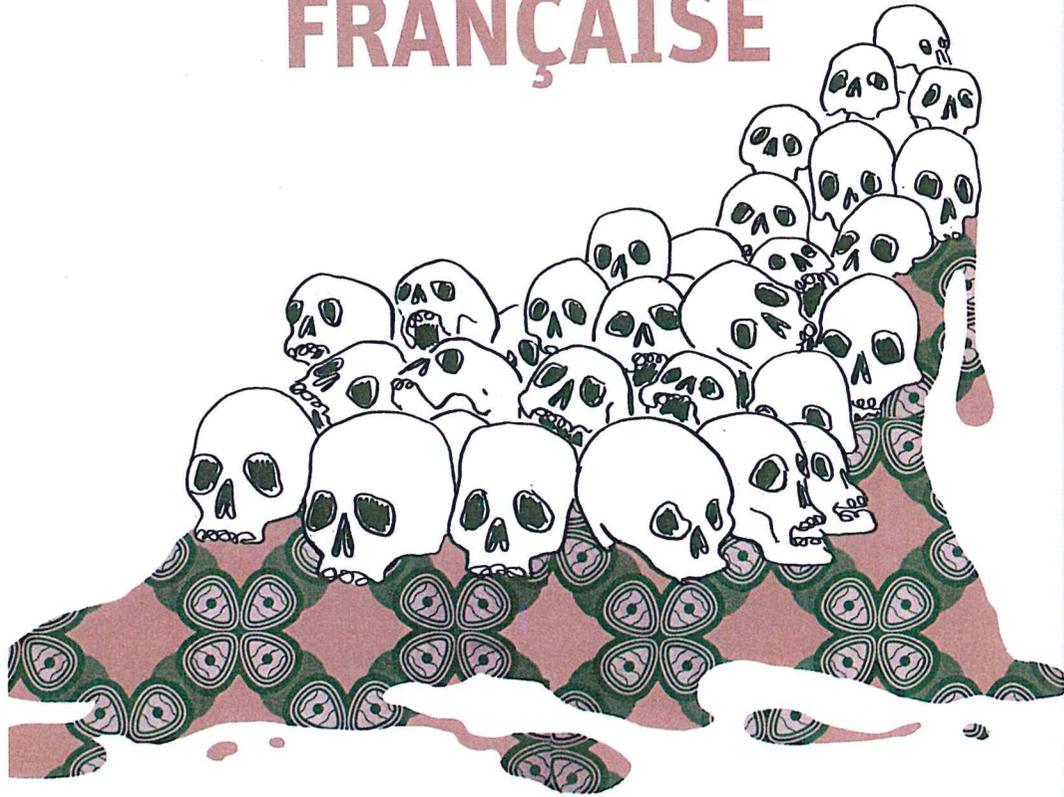


ENQUÊTE

Rwanda
L'ORPHELINAT SAINTE-AGATHE
ET SON CHAUFFEUR
UNE ÉVACUATION
FRANÇAISE



Au moment où le Rwanda s'apprête à célébrer les 20 ans du génocide des Tutsis, qui a fait 800 000 morts en à peine cent jours, un procès historique s'est tenu à Paris. Pascal Simbikangwa, ancien militaire rwandais, a été condamné à vingt-cinq ans d'emprisonnement, à la suite de la plainte déposée par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR). Une décision dont il a fait appel. Pour la première fois, un tribunal français a jugé des crimes liés au génocide de 1994, alors que Paris a souvent été accusée par Kigali d'avoir soutenu le régime génocidaire et protégé ses responsables, dont certains ont pu se réfugier sur son territoire. Une évacuation effectuée dans le cadre de l'opération Amaryllis reste aujourd'hui encore controversée: celle de l'orphelinat Sainte-Agathe de Masaka et de son chauffeur, Paul Kanyamihigo.



Roissy, tard dans la nuit du 11 au 12 avril 1994. C'est l'effervescence sur le terminal 9 de l'aéroport, où 99 enfants rwandais descendent de l'avion d'Air France en provenance de Bangui (Centrafrique). Leur évacuation a été décidée deux jours plus tôt, après que des miliciens Interahamwe¹ ont massacré des employées à l'orphelinat Sainte-Agathe, à Masaka, au sud-est de la capitale rwandaise, Kigali. L'exfiltration a été confiée aux parachutistes français positionnés en Centrafrique, dépêchés sur place dans le cadre de l'opération Amaryllis lancée par la France vingt-quatre heures après le début du génocide, qui a été déclenché le 7 avril, au lendemain de l'attentat contre le président rwandais Juvénal Habyarimana. Du 8 au 14 avril, les avions français embarquent ainsi 1 238 personnes à leur bord, dont 394 Rwandais (hutus et tutsis)². Aux côtés des orphelins débarquent pas moins de trente-six accompagnateurs dont l'identité et le parcours restent depuis lors sujets à caution. Parmi eux se trouve Paul Kanyamihigo, 38 ans à l'époque, chauffeur à l'orphelinat depuis plusieurs années. Il serait également le chef des jeunes miliciens extrémistes hutus de Masaka,



d'après plusieurs témoins que nous avons rencontrés, comme Simone³, qui a échappé de peu à ses ordres meurtriers. Le dimanche 10 avril au matin, la jeune femme, qui s'est réfugiée à Sainte-Agathe après l'assassinat de son père, voit Paul arriver: «*Je me trouvais avec une cousine et les enfants. Lui était seul. Il nous a regardés et a dit: "Vous, on va venir vous chercher tout à l'heure."*» Vers 13 h 30, il est effectivement de retour, suivi de deux Interahamwe, dont un portant grenades et pistolet à la ceinture. Paul Kanyamihigo leur désigne les filles tutsies à tuer; parmi elles, Simone, qui s'en sort de justesse, à la faveur d'un malentendu sur son identité. «*Ton histoire, on la reverra plus tard*», lui assure l'un des agresseurs. Paul ne s'attarde pas et laisse ses victimes aux mains des miliciens. Cancilde, Spéciose, Thérèse, Espérance, Béatrice, Jeanne d'Arc et son petit frère Jean-Claude seront tués. Les militaires français arrivent peu après, Simone est évacuée. Paul, accompagné de sa femme, de ses cinq enfants, de son cousin et de sa domestique, fait lui aussi partie des chanceux que la France exfiltré. Il prend même place à bord du Bangui-Paris du 11 avril, premier vol d'Amaryllis à se poser sur

1. Les Interahamwe (« ceux qui combattent ensemble » en kinyarwanda) désignent les miliciens du MRND, le parti du président Juvénal Habyarimana.
2. Rapport de la Mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda, page 280.
3. Le prénom a été changé à la demande de l'intéressée.

le sol français. Dix-sept ans plus tard, en février 2011, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), mené par Alain et Dafroza Gauthier (voir « Dafroza et Alain Gauthier: la justice, pas la vengeance »), portera plainte contre lui pour « crime de génocide, complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité ».

Une évacuation sélective

L'opération d'exfiltration devait viser en priorité les ressortissants français, c'est à ce titre que la France refuse d'évacuer les employés tutsis de l'ambassade et du Centre culturel français à Kigali, dont la vie est indéniablement menacée. Mais à

Bangui, où les orphelins et leurs accompagnateurs font escale, des familles françaises doivent céder leur place aux 135 membres – rwandais essentiellement – de Sainte-Agathe⁴. Comment expliquer cette évacuation hâtive et pour le moins sélective? L'argument du chaos ne tient pas: toutes les personnes évacuées sont rigoureusement sélectionnées et contrôlées par les services de l'ambassade. « Les gens ne montent pas dans les avions sans que le représentant de l'ambassade de France ait donné son feu vert. Il est présent sur la plate-forme de l'aéroport pour filtrer », se souvient le colonel Henri Poncet, chargé d'assurer le commandement de l'opération. Une partie de la réponse se trouve du côté des familles françaises candidates à l'adoption, qui font pression sur la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères français. Dans les jours qui suivent l'attentat du 6 avril, sœur Édith, directrice de l'orphelinat Sainte-Agathe, leur fait part de l'urgence de la situation: du personnel tutsi a déjà été tué, les enfants

pourraient être les prochains sur la liste. Or, sept d'entre eux sont déjà officiellement adoptés par des Français et une quinzaine sont en cours d'adoption. La seconde explication se trouve peut-être dans l'indéfectible amitié qui lie la France de Mitterrand et le régime rwandais. L'orphelinat a été fondé en 1979 par Agathe Habyarimana, la femme du président assassiné, qui en a gardé le parrainage et s'y rend régulièrement. La veuve rwandaise était-elle en si bons termes avec l'État français pour lui demander l'évacuation de son institution préférée? Aucun doute pour sœur Édith, proche amie de « Madame »: la religieuse, aujourd'hui à l'abri au Cameroun, confirme que ses contacts ont « bien évidemment » pesé sur la décision française d'évacuer l'orphelinat.

La garde rapprochée

Au Rwanda, la première dame peut compter sur sa garde rapprochée, dont fait partie Paul Kanyamihigo – très proche du clan familial au pouvoir, l'Akazu. « Quand les massacres ont commencé, il a eu pour mission d'aller chercher et de protéger Agathe », raconte Martine Zeisser, une Française qui a adopté deux enfants de l'orphelinat Sainte-Agathe. Quand il sort de l'avion ce 12 avril, Martine ne le reconnaît pas: « Il était hagard, cerné, amaigri, blessé au niveau de la main. Je lui ai dit: "Mais qu'est-ce qui t'arrive, qu'est-ce qui s'est passé?" Et là, silence complet. » Sœur Édith lui explique que le chauffeur est parti porter assistance à Agathe juste après l'attentat. Mais le « sauveur » ne s'est pas arrêté là, poursuit Marie-Hélène Theurkauff, une autre mère adoptante: avant d'être évacué, « il a aussi été avec les milices, mais nous ne l'avons appris que quelques années plus tard ». Des témoins directs confirment l'avoir vu, le 7 avril, indiquer à des miliciens la maison



4. Les Orphelins du Rwanda, de Richard Puech pour CapaTV, diffusé dans 24 Heures (Canal+) le 16 avril 1994.



« Madame » la présidente
 Suspectée d'avoir participé à la mise en œuvre du génocide, Agathe Habyarimana est accueillie à Paris le 17 avril 1994, où elle reçoit, « sur instruction de l'Élysée, une gerbe de fleurs, un appartement en dotation et 200 000 francs pour ses frais de bouche ». Désormais visée par une plainte déposée par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, elle a saisi, en janvier 2014, la Cour européenne des droits de l'homme sur le refus français de lui accorder un titre de séjour. Elle a refusé de répondre à nos questions.

* Complices de l'inavouable: La France au Rwanda, de Patrick de Saint-Exupéry, Éd. Les Arènes, 2009 (réédition), 315 pages.

où se cachaient les six membres de la famille Rufuruka, pour les massacrer. Des allégations qu'Eugénie Uwimbabazi confirme. Sa tante Marlène Rufuruka, à qui elle rendait régulièrement visite pour les vacances, était infirmière dans un centre de santé proche de l'orphelinat: elle connaissait bien sœur Édith et soignait parfois les orphelins. Installée en France depuis 1992, Eugénie apprend par les médias, au printemps 1994, l'arrivée en France des pensionnaires de Sainte-Agathe. Dans l'espoir d'y retrouver ses jeunes cousins, elle se rend au foyer des réfugiés de France terre d'asile à Créteil, où les rescapés de l'orphelinat

sont accueillis. Là, « sœur Édith [lui] lance froidement: "De toute façon, ils ont été tués. Vous n'avez rien à faire ici." » En larmes, Eugénie est raccompagnée vers la sortie par une sœur rwandaise qui lui confie, en désignant Paul du regard: « Tu sais, ici, on n'est pas tous des saints. Il y a des gens qui ont [...] fait du mal à votre famille, désigné les personnes à tuer. Mais je ne vous ai rien dit. » Deux autres témoins, cités dans la plainte contre Paul Kanyamihigo, racontent l'avoir vu guider les miliciens vers l'église de Masaka, où seront assassinées plusieurs familles qui pensaient s'y réfugier: « Paul a débarqué avec son groupe de soldats armés de grenades, de fusils et de machettes. Paul était le leader. Il a demandé à son groupe d'utiliser uniquement les machettes afin d'éviter de gaspiller les munitions. »

Les mystérieux accompagnateurs

Dans cette évacuation française, les soupçons ne pèsent pas que sur Paul Kanyamihigo. L'identité des trente-six accompagnateurs est longtemps restée secrète. Nous avons réussi à nous procurer la liste du personnel de l'orphelinat, dressée par France terre d'asile à l'arrivée du groupe à Créteil. D'après ce document, douze adultes étaient des collaborateurs depuis moins d'un an et cinq déclarent même ne pas y travailler. Dans les mois qui ont précédé le génocide, Agathe Habyarimana aurait introduit des amis politiques au sein du personnel. Un de ces accompagnateurs suspects nous dira qu'Aphrodice Sibomana, jardinier depuis un an, d'après la fameuse liste, n'a en réalité jamais travaillé pour l'orphelinat. Son collègue veilleur de nuit, Justin Twiringiyimana, est désigné à Masaka comme un milicien actif, membre de la Coalition pour la défense de la République, un parti hutu extrémiste. « Avant 1990, il y avait beaucoup d'employés tutsis, se souvient Pauline³, nounou à Sainte-Agathe. Après, ça a commencé à

changer, et quand j'y suis arrivée, au printemps 1993, il n'y en avait presque plus. » D'après un témoin entendu par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), ce sont les gardes présidentiels, mais aussi ce « nouveau personnel », qui suivent Paul dans l'orphelinat pour faire le tri des employés.

Un jumelage "complice"

Après un peu moins de deux mois passés au centre de Créteil, les orphelins et leurs accompagnateurs sont envoyés vers Olivet, dans le Loiret, où ils sont accueillis à bras ouverts par le conseil général, qui met à leur disposition le château du Rondon. Il faut dire que les liens sont étroits entre le Rwanda et le département. Depuis 1987, le conseil général et la préfecture de Butare, province du Sud rwandais, sont jumelés. Les cadres du département se montrent à l'époque peu regardants sur les massacres se déroulant déjà contre les Tutsis du Rwanda.



Plusieurs associations de gauche et de défense des droits de l'homme s'élevaient pourtant contre ce jumelage « complice ».

Reprendre le pouvoir au Rwanda?

Agathe Habyarimana rendra, en toute discrétion, au moins deux visites aux membres de l'orphelinat pendant leur séjour de deux ans au château. Robert Le Corre, psychologue qui intervient auprès des enfants hébergés sur place, s'étonne encore aujourd'hui d'être tombé un matin sur une femme d'État dont la visite privée n'a été ni annoncée ni expliquée aux encadrants. Depuis, la plupart des protégés de Sainte-Agathe ont refait leur vie en France : une cinquantaine d'orphelins ont été adoptés par des familles françaises. Les autres enfants sont retournés au Rwanda en 1996. À ce moment-là, étrangement, pas un seul des adultes accompagnateurs n'a souhaité rentrer au pays. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux s'impliquent dans des activités politiques. Dans le Loiret, Spéciose, qui ne travaillait à l'orphelinat

que depuis trois mois en 1994, et Léonard sont membres de l'Association des Rwandais de l'agglomération orléanaise Umuseke (« aurore » en kinyarwanda). À sa création, il y a douze ans, Arao-Umuseke rassemblait principalement des réfugiés hutus arrivés en France après le génocide, selon l'un de ses anciens responsables. Elle compte aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents rwandais et de sympathisants français et congolais. L'association, qui se défend fermement de faire de la politique, a invité Pierre Péan en 2009, lors d'une conférence intitulée « Le règne du mensonge dans le drame rwandais ». Le journaliste français est connu notamment pour défendre la théorie controversée d'un « double génocide » des Hutus et des Tutsis⁵. L'une des membres d'Arao-Umuseke reconnaît l'existence de réunions plus politisées, dans un cadre plus informel : des assemblées restreintes organisées par certains adhérents à leur domicile après les réunions de l'association. Ils y évoquent notamment le retour des réfugiés hutus au Rwanda et l'organisation de

l'opposition au pouvoir actuel, qui est issu du Front patriotique rwandais. Certains prônent pour cela la lutte armée. Une Paloise d'origine rwandaise, qui côtoie ce groupe et souhaite garder l'anonymat, décrit d'anciens Interahamwe rompus à l'usage de la violence qui préparent leur retour au pouvoir. Des groupes similaires se rencontrent également à Rennes, Rouen, Lyon ou Pau : Aphrodice, le prétendu jardinier de l'orphelinat, a été aperçu plusieurs fois dans ces réunions politiques à Pau, ainsi que Paul, le chauffeur. Ce dernier vit aujourd'hui dans un village des Pyrénées-Atlantiques et travaille comme chauffeur-livreur. En 2002, un décret de l'État français, signé par le ministre des Affaires sociales, François Fillon, l'a naturalisé et autorisé à changer de nom. Contacté par *Causette*, il nie les faits qui lui sont reprochés.

Juger les criminels

À défaut de reconnaître officiellement les erreurs que la France a pu commettre avant, pendant et après le massacre des Tutsis au Rwanda, l'État français commence toutefois à se doter de moyens pour juger les criminels impunis. Le pôle « Crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre » du TGI de Paris existe depuis 2012, et ses moyens n'ont cessé d'augmenter depuis sa création. Sur les trente-cinq dossiers qu'il suit, vingt-sept concernent des suspects rwandais résidant en France : « Aujourd'hui, les juges d'instruction travaillent sur tous les dossiers en même temps, assure une source interne au pôle, et il y aura désormais plusieurs procès ou clôtures d'instruction par an. » La fin de l'impunité semble amorcée. Les génocidaires abrités en France pourraient bientôt avoir des comptes à rendre.

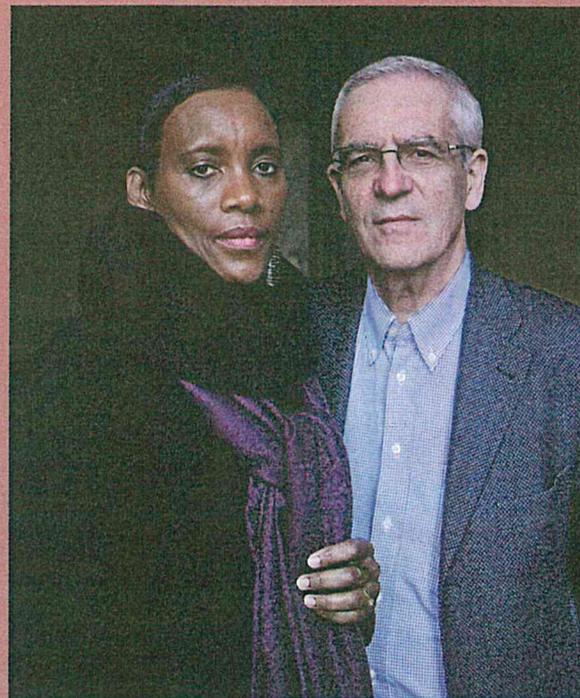
Fanette MERLIN et Marc BOUCHAGE
Illustrations : Camille BESSE



5. Noires fureurs, blancs menteurs : Rwanda 1990-1994, de Pierre Péan. Éd. Mille et une nuits, 2005.

DAFROZA ET ALAIN GAUTHIER LA JUSTICE, PAS LA VENGEANCE

Le couple Gauthier consacre sa vie à la traque des génocidaires rwandais réfugiés en France. Il poursuit les suspects en justice avec le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, qu'il a créé. Dans un seul but : réhabiliter les victimes.



les génocidaires présumés. Le but est d'obtenir la réhabilitation des victimes. « Un procès permet de reconnaître la victime dans sa catégorie et le criminel dans la sienne, explique Dafroza, chacun peut enfin retrouver sa place. »

Des témoignages émanant de tueurs repentis

Le travail préalable au dépôt de plainte est immense et, peu à peu, leur maison de Reims se transforme en bureau d'enquête. « Nous sommes des enquêteurs amateurs », précise Dafroza, qui travaille encore à temps plein. Dès qu'ils repèrent un génocidaire en France, ils partent sur leur temps libre au Rwanda recueillir des témoignages, dont Dafroza assure ensuite la traduction. « Un travail de chien qui prend du temps. C'est rempli de détails et d'horreurs. On est replongés en permanence dans les mises à mort de nos frères et de nos sœurs. » Les témoignages les plus fiables proviennent souvent de tueurs repentis. « Ça me coûte énormément, car je dois les saluer. Et serrer la main de quelqu'un, c'est le reconnaître. Quand je sors de là, je me lave obsessionnellement et je change d'habits. »

Bien sûr, les planificateurs du génocide ne se cachent pas qu'en France. Mais la situation reste singulière dans la patrie des droits de l'homme, où cinquante à cent génocidaires seraient réfugiés depuis vingt ans. Jusqu'à l'ouverture, en février dernier, du procès de Pascal Simbikangwa, Paris n'extradait ni ne jugeait les suspects recherchés : « Si on ne s'était pas remués, ils dormiraient toujours tranquilles, explique Dafroza. Il faut quelques procès pour l'exemple, on sait qu'on ne pourra pas tous les juger. Mais un procès, c'est salutaire pour tous, car on parle de crime contre toute l'humanité. » F. M. et M.

Sur le moteur de leur quête, Dafroza est formelle : la justice, rien que la justice. « Si on se laisse emporter sur le terrain de la vengeance, le combat est perdu d'avance. La haine nous ferait perdre toutes nos forces. » Il y a dix-sept ans, cette ingénieure chimiste s'est engouffrée avec son mari, Alain, dans la chasse aux génocidaires rwandais, entraînant leurs trois enfants et leur vie de famille. « C'est un travail sans fin, qu'on ne possède pas, mais qui nous possède », déplore-t-elle. Mais impossible de le lâcher, « car il faut alléger la dette qu'on a envers les morts ». Des morts, il y en a eu soixante-dix dans

sa famille. Sa maman, Suzana, est assassinée deux jours à peine après le déclenchement des massacres, dans la nuit du 6 au 7 avril 1994. « Quand je l'ai annoncée à Dafroza, elle s'est effondrée à terre », se souvient Alain, prof de français fraîchement retraité, tombé amoureux du Rwanda en 1970, cinq ans avant d'épouser Dafroza. Depuis 1997, ils y retournent trois à cinq fois par an pour enquêter. En 2001, à la suite du premier procès belge de génocidaires rwandais, le couple crée, en France, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, avec lequel il prépare et dépose des plaintes contre

PHOTO : JEAN LUC BERTINI